

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Des Alpes-Maritimes
COMMUNE DE
TOUËT DE L'ESCARÈNE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL N° 01/2020

Règlementation temporaire de la circulation des piétons rue Ventadour

Le Maire de la Commune de TOUËT DE L'ESCARÈNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales Art L 2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24.11.1967 relatif à la signalisation des routes et les textes subséquents ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu l'organisation des travaux à effectuer par l'entreprise SRV TP rue Ventadour ;

Considérant que pour permettre l'exécution des travaux sur le réseau d'assainissement rue Ventadour et assurer la sécurité publique sur le lieu du chantier, il y a lieu de réglementer la circulation des piétons ;

ARRETE

Article 1 :

En raison de travaux sur le réseau d'assainissement effectués par l'entreprise SRV TP sise, 577 RD 2204 à Contes - 06390, la circulation de tout piéton sera interdite rue Ventadour, sur toute la zone du chantier, tous les jours ouvrables du mercredi 8 janvier 2020 au vendredi 17 janvier 2020 de 8h00 à 17h00.

Article 2 :

La signalisation correspondante sera conforme à la réglementation en vigueur. Elle sera mise en place et entretenue par les soins de l'entreprise chargée des travaux. L'entreprise sera entièrement responsable de tous les incidents et accidents qui pourraient survenir du fait du chantier.

Article 3 :

Cette interdiction ne s'applique pas aux riverains ni aux services d'urgence. Pendant toute la durée des travaux, l'entreprise devra faciliter la circulation des riverains et des services d'urgence au droit du chantier.

Article 4 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur et ampliation sera adressée à :

- Madame la Commandante de la brigade de Gendarmerie de l'Escarène,
- Monsieur le Gérant de l'entreprise SRV TP.

Fait à TOUËT DE L'ESCARÈNE, le 6 janvier 2020



Noël ALBIN